

**COMPTE DE LA REUNION DU  
15 avril 2016**

Le quinze avril deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Xavier BLÉRY, Emmanuel CHRÉTIEN, Nathalie HÉNON, Christophe DANZELLE (arrivé après le vote du compte administratif 2015 de la Commune.

Absents avec pouvoir : Madame Séverine HUBRY donne pouvoir à Madame Nathalie HÉNON, Monsieur Emmanuel CHRÉTIEN donne pouvoir à Madame Aurore LOISEAU, Madame Sophie DELACHE donne pouvoir à Monsieur Serge VANDEWALLE

Assistait également à la réunion : Madame Angéline LECONTE, secrétaire de Mairie.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le compte rendu de la réunion du 1er avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant :

- Tarifs de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'ordre du jour.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Commune**

Sous la présidence de Monsieur Hervé DEVILLERS, il est donné lecture du compte administratif de la Commune pour 2015.

Le résultat de gestion se solde ainsi :

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| Excédent de fonctionnement | 244 462.47       |
| Excédent d'investissement  | 60 799.77        |
|                            | <hr/>            |
| Excédent global de clôture | 305 262.24 euros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de la Commune pour 2015.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Lotissement**

Arrivée de Monsieur Christophe DANZELLE en cours de séance.

Sous la présidence de Monsieur Hervé DEVILLERS, il est donné lecture du compte administratif du lotissement pour 2015.

Le résultat de gestion se solde ainsi :

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| Excédent de fonctionnement | 59 456.18  |
| Excédent d'investissement  | 166 413.63 |

Excédent global de clôture 106 957.45 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du lotissement pour 2015.

### **COMPTE DE GESTION 2015 - Commune**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2015 de la Commune établi par Madame LIEURÉ, perceptrice à Saint-Just-Chaussée, receveur de la Commune, dont le résultat est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2015 de la Commune.

### **COMPTE DE GESTION 2015 - Lotissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2015 du lotissement établi par Madame LIEURÉ, perceptrice à Saint-Just-Chaussée, receveur de la Commune, dont le résultat est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2015 du lotissement.

### **TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur le Maire propose d'apporter une légère baisse sur les taux d'imposition permettant tout à la fois de diminuer l'effort fiscal des Lieuvillois sans pour autant diminuer les possibilités financières de la Commune. Cette diminution s'inscrit dans le cadre de l'effort demandé par l'État afin de permettre aux citoyens de dégager du pouvoir d'achat. Il est évident que le désengagement de l'État ne permet pas d'aller au-delà d'une limite qui reste plus symbolique que de grande ampleur.

Il propose les taux suivants :

|                   |       |  |
|-------------------|-------|--|
| Taxe d'habitation | 22.49 | (au lieu de 22.90 en 2015 et 23.17 en 2014 et 2013)  |
| Foncier bâti      | 37.24 | (au lieu de 37.92 en 2015 et 38.37 en 2014 et 2013)  |
| Foncier non bâti  | 87.83 | (au lieu de 89.44 en 2015 et 90.50 en 2014 et 2013). |

Un débat s'instaure sur le montant de la diminution, certains Conseillers pensent que l'effort peut être plus important en raison, notamment, de l'apport de l'éolien et, d'autre part, de l'arrivée de taxes nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité de 7 voix pour, 1 abstention et 5 contre les taux d'imposition pour 2016 proposés par Monsieur le Maire. Les taux ainsi appliqués seront inférieurs à ceux de 2012. L'effort pourra être poursuivi dans les années à venir, peut-être d'une manière plus significative. Pour cela, il faudra avoir des informations plus sûres concernant l'évolution ou la suppression des dotations de l'État d'une part, et d'autre part, avoir la certitude de percevoir la taxe sur l'électricité (provenant de l'exploitation des éoliennes situées sur le territoire communal) qui n'est pas encore fixée au moment du vote des taux d'imposition.

### **SUBVENTIONS 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions figurant en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les subventions proposées.

### **FORMATION DES ELUS**

Depuis cette année, il est obligatoire de fixer un montant concernant la formation des élus et de le faire figurer au budget primitif. Ce montant est calculé à partir d'un pourcentage fixé par le Conseil Municipal, appliqué sur la ligne budgétaire des indemnités.

Monsieur le Maire propose que soit appliqué un taux de 2%, soit 510 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le montant du taux.

### **BUDGET PRIMITIF 2016 - Commune**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions concernant le budget primitif de la Commune pour 2016.

Monsieur le Maire fait voter le budget chapitre par chapitre avant de passer au vote définitif de l'ensemble de ce même budget. Tous les chapitres sont approuvés à l'unanimité, exception faite du chapitre 011 (charges à caractère général : entretiens des bâtiments, du matériel, des chemins etc ...) qui donne lieu à deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune dont la répartition est la suivante :

|  |               |
|--|---------------|
| Recettes et dépenses de fonctionnement | 857 823 euros |
| Recettes et dépenses d'investissement  | 330 650 euros |

### **BUDGET PRIMITIF 2016 - lotissement**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions concernant le budget primitif du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du lotissement dont la répartition est la suivante :

|  |                |
|--|----------------|
| Recettes et dépenses de fonctionnement | 407 887 euros  |
| Recettes et dépenses d'investissement  | 327 390 euros. |

### **CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire de mairie a passé avec succès le concours de rédacteur principal de deuxième classe. Il propose de créer ce poste dans la nomenclature du personnel de la Commune, ce qu'approuve le Conseil Municipal à l'unanimité.

Conformément aux statuts de la fonction publique et des responsabilités du Maire, la nomination interviendra sur arrêté dans le délai d'un an faute de quoi il y aura forclusion.

### **SALLE DES FÊTES**

Madame Valérie GUÉNÉ donne lecture de son rapport concernant la réunion de la commission de la salle des fêtes qui s'est tenue le 7 avril dernier.

Suite à cette lecture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer certaines mesures permettant une meilleure gestion de la salle et une sécurisation du matériel mis à disposition.

C'est ainsi qu'il est décidé que la salle ne sera plus louée à d'autres personnes que des Lieuvillois. Si une personne résidant à l'extérieur veut louer la salle, elle devra le faire par l'intermédiaire d'un habitant de la Commune qui, prenant le contrat à son nom, prendra par la même occasion la responsabilité de la location.

L'achat de nouvelles tables ayant été budgété, il est décidé, afin de faciliter le contrôle, que les nouvelles tables, après leur mise en service, seront laissées montées après utilisation, qu'un contrôle sera effectué par l'agent d'entretien en charge de la salle et que le pliage et le stockage seront effectués par les ouvriers communaux.

Par ailleurs, il est décidé, par 9 voix pour et 4 contre de passer le montant de la location pour un week-end à 320.00 euros. Le montant des arrhes sera de 100.00 euros, le solde étant versé à la remise des clés.

D'autre part, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de mise en place d'un lave-vaisselle qui sera mis à disposition des locataires et des Associations.

Des informations étant à obtenir, l'achat et la mise en place du lave-vaisselle seront portés au budget par voie de décision modificative.

Certaines informations devront être collectées sur le contrat de location (tables pour l'extérieur ...). Par ailleurs, le règlement intérieur sera modifié afin de tenir compte des éléments nouveaux. Monsieur le Maire demande à Madame GUÉNÉ d'établir des propositions qui seront entérinées lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **LOGEMENT DE LA GRANDE RUE**

Monsieur NEGI, 1er adjoint, informe le Conseil Municipal sur les travaux de remise en état de la salle de bain qui seront à réaliser dans le logement communal de la Grande rue. Par ailleurs, il rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, il a été décidé de démonter des cheminées de ce logement et de revoir la toiture. Ces travaux ont été commandés à un artisan.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande à la commission des chemins de travailler sur la récupération des tombes réputées abandonnées au cimetière. Dès qu'un inventaire aura été établi, il sera possible d'engager la procédure de reprise en privilégiant les sépultures devenues dangereuses avec le temps.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 00 heures 15 La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.